

### Anne-Marie LEBESLÉ

Administratrice

**La Rodia** / Secteur d'activité : salle de spectacles / 18 équivalents temps plein



#### Sensibiliser partenaires et collaborateurs

« Lorsque le RGPD est entré en vigueur en 2018, Grand Besançon Métropole nous a informé de la nécessité pour LA RODIA de mettre en œuvre cette nouvelle réglementation et de nous doter d'un DPO (Délégué à la protection des données). A l'époque, nous avions une activité importante. Il était donc difficile pour La Rodia d'assumer cette densité de travail supplémentaire. Lors de la crise sanitaire, nous avons pris le temps de nous y pencher concrètement et nous avons cherché sur internet une structure spécialisée pour nous accompagner dans la démarche. Nous tenions à travailler avec des experts locaux car nous sommes attachés aux relations de proximité. C'est ainsi que nous avons choisi de collaborer avec DPO Consulting.

L'audit effectué par les experts de DPO aborde les différents points à améliorer : gestion des habilitations des salariés sur les différents dossiers du serveur, obligations en matière de collecte de données notamment pour la partie billetterie, affichages réglementaires, sensibilisation du personnel sur la sécurisation des mails, protection de notre patrimoine matériel et immatériel, données contractuelles avec nos différents prestataires... Cet audit nous a permis de prendre conscience qu'une donnée personnelle, ça n'est pas quelque chose à prendre à la légère. Il y a des risques et c'est important que l'ensemble des équipes soient informées.

L'approche de DPO Consulting est très professionnelle. Nous avons affaire à des intervenants qui connaissent leur domaine et qui ont une vraie aisance dans la pédagogie. Nous avons d'ores et déjà lancé quelques chantiers ; j'attends maintenant des outils concrets pour nous aider à la mise en œuvre des différents éléments pointés. »

### Olivier PAGET

Président Directeur Général

**Jean-Louis Amiotte** / Secteur d'activité : agroalimentaire / 80 salariés



#### Anticiper les cyberattaques

« C'est le contexte de cyberattaque qui a déclenché notre réflexion RGPD... Les médias en parlent beaucoup, les assurances et les banques nous informent régulièrement sur les risques et les possibilités de se protéger. J'ai également suivi des formations sur le sujet dans le cadre du réseau APM.... Ainsi, deux enjeux complémentaires nous ont incités à sauter le pas : ceux liés aux attendus de la CNIL et ceux liés à la sécurisation de nos process face à des attaques de plus en plus fréquentes. L'offre d'accompagnement de DPO Consulting est donc arrivée au bon moment.

Faire appel à des consultants externes permet de bénéficier de leur expertise, de leur retour sur expérience, de leur connaissance de la jurisprudence... Et au vu de la complexité des lois, il est primordial de s'appuyer sur des professionnels qui connaissent leur métier.

A l'issue de l'audit, nous allons hiérarchiser les priorités et nous avons pris conscience de l'étendue du travail à réaliser pour se mettre en conformité et anticiper les risques. La formation RGPD est nécessaire pour que chacun ait le même langage ; de nos salariés qui doivent s'approprier la démarche, à nos fournisseurs qui doivent aussi nous apporter la preuve de la sécurisation de leurs données.

Nous sommes aujourd'hui convaincus de l'utilité de la démarche RGPD et de notre devoir d'évoluer. Maintenant, il reste à trouver un bon équilibre entre les procédures juridiques, la protection et le pragmatisme nécessaire au bon déroulement de notre organisation. »

## Sylvain GROSDÉMOUGE

C.E.O & Founder

**Shine Research** / Secteur d'activité : développement de logiciels / 19 salariés



### Développer des logiciels conformes aux exigences du RGPD

« Nous développons et éditons des logiciels répondant aux besoins spécifiques des entreprises, qui nécessitent parfois de stocker et de manipuler des données sensibles. Au sein de Shine Research, nous attachons une très haute importance à la sécurisation de ces données et à la mise en conformité de nos systèmes afin de répondre aux exigences croissantes de la réglementation dans un contexte où la cybersécurité devient un enjeu majeur\*.

Ainsi, dans le cadre du déploiement d'un logiciel métier que nous avons développé pour l'un de nos clients, nous avons fait appel à DPO Consulting afin d'auditer les risques respectifs liés au stockage et à la gestion automatisée des données personnelles.

Les recommandations de DPO Consulting nous ont permis d'établir un cahier des charges fonctionnel répondant aux exigences du RGPD et d'adapter notre logiciel et nos processus de sauvegardes en conséquence. Politique des mots de passe et des restrictions d'accès, conservation des données et sauvegardes, CGU, CGV, politique de confidentialité... sont autant de points qui ont attiré notre attention au terme d'un audit à l'approche constructive, pragmatique et répondant parfaitement à nos besoins.

Plus que jamais, nous sommes conscients aujourd'hui que la mise en conformité des processus de collecte et de gestion des données personnelles dans les logiciels que nous proposons doit être définie préalablement au déploiement, et ce, afin de limiter au maximum les risques pendant la phase d'exploitation. »

\* Depuis le 25 mai 2018, les logiciels développés par les prestataires doivent répondre, dès leur conception, aux dispositions impératives du RGPD.

## Christian PERRUCHÉ

Directeur général

**Optilogistics** / Secteur d'activité : transport & logistique / 85 salariés



### Protéger notre outil de travail

« Afin de satisfaire aux exigences de nos clients et d'évoluer au sein d'un marché de plus en plus attentif aux normes, nous avons entrepris une démarche de certification ISO 9001. Or, le RGPD fait partie intégrante de la procédure. S'engager dans une mise en conformité des traitements des données personnelles facilite donc la démarche ISO 9001. Avec nos activités, entre autres, avec notre réseau de e-logistics, nous sommes amenés à traiter une quantité importante de données personnelles. Nous devons donc prendre le sujet à bras le corps même si, avec les urgences opérationnelles, c'était un dossier que nous pouvions sans cesse repousser.

Pour nous y aider, nous avons choisi de nous faire accompagner par DPO Consulting. Les équipes ont une approche très humaine et sont à l'écoute de nos besoins et problématiques métiers.

L'audit rendu a été clair, complet. Il nous a permis de revoir tous ces petits points juridiques qui nous couvrent en cas de contrôle. Il nous a également particulièrement sensibilisé sur l'aspect informatique : protection des données clients et du personnel, protection contre les cyber-attaques, sauvegarde et récupération des données... Ces sujets sont vitaux car lorsque nous sommes en panne d'informatique ne serait-ce que pendant une heure, notre entreprise est complètement paralysée. Aujourd'hui, aucune entreprise ne peut travailler sans informatique. Notre devoir est donc de protéger notre outil de travail. »